

VOUS ÊTES UN ÉLU LOCAL ? VOUS FORMER C'EST VOTRE DROIT !

LE DIF : MODE D'EMPLOI

LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF) EN BREF

POUR QUI ?

Depuis 2017, **chaque élu local** bénéficie d'un Droit Individuel à la Formation (DIF), qu'il fasse partie de la majorité ou de l'opposition et qu'il perçoive ou non des indemnités de fonction.

Son utilisation ne nécessite aucun accord de la collectivité et est sans impact financier ni pour celle-ci ni pour les participants.

COMBIEN D'HEURES ?

Chaque élu local bénéficie de **20 heures de formation par année de mandat**, cumulables sur toute la durée du mandat et utilisables jusqu'à 6 mois après la fin de celui-ci. **Dès l'élection de 2020, chaque élu dispose donc d'ores et déjà d'un crédit de 20 heures de formation.**

⚠ DÉJÀ ÉLU(E) AVANT 2020 ?

Vous avez, durant votre mandat précédent, cumulé un **crédit d'heures** de formation qui sera **perdu s'il n'est pas utilisé avant novembre 2020**. **Contactez-nous pour vous former rapidement !**

Organisme de formation des élus locaux agréé par le Ministère de l'Intérieur depuis 2010, *Stratégies Locales Formation* **vous accompagne à chaque étape** de votre demande de financement de formation via le DIF. Vous n'aurez donc **AUCUN frais à régler** ni **AUCUNE avance à faire**.

! AU MOINS **2 MOIS** AVANT VOTRE FORMATION*

1 Signez le **formulaire de demande de financement DIF** fourni par *Stratégies Locales Formation* en y joignant :

- ✓ **Une copie de votre pièce d'identité**
(Carte Nationale d'Identité ou Passeport)

2 Renvoyez le **formulaire signé et les pièces justificatives à Stratégies Locales Formation** (qui se chargera de finaliser le dossier de demande de financement auprès de la Caisse des Dépôts)

@ **Par email :**
formation@strategies-locales.fr

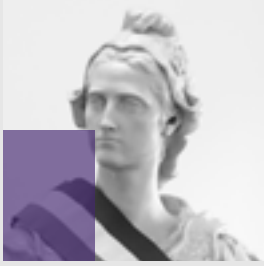
✉ **Par courrier :**
Stratégies Locales
111 cours Maréchal Galliéni
33000 BORDEAUX

3 Dans les **2 mois** suivants l'envoi de votre dossier, la **Caisse des Dépôts vous transmet** (ainsi qu'à *Stratégies Locales*) **une confirmation par email de prise en charge du financement de votre formation** : vous allez pouvoir vous former et monter en compétences !

* La Caisse des Dépôts et Consignation dispose de 2 mois pour instruire les demandes de financement de formation via le DIF. Il est donc impératif d'anticiper la demande afin qu'elle puisse être prise en compte.



QUESTION D'ÉLU | EN TANT QU'ÉLUE LOCALE, AI-JE DROIT À DES CONGÉS POUR ME FORMER ?



Sylvie R.

Élue d'une commune de 4.500 habitants

Les réponses aux questions les plus souvent posées par les élus dans «Le Guide des Nouveaux Élus Locaux» disponible gratuitement sur :

www.nouveaux-elus-strategies-locales.fr

Tout élu local, salarié ou agent de la fonction publique, a droit à un **congé de formation de 18 jours**, utilisable durant tout le mandat et quel que soit le nombre de mandat qu'il détient.

Il vous faut prévenir, par écrit, votre employeur ou supérieur hiérarchique dans un délai supérieur à 30 jours avant le début de la formation en indiquant la date et la durée du congé ainsi que le nom de l'organisme de formation. Il devra alors accuser réception de votre demande et, sans réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du congé pour formation, celui-ci sera réputé accordé.

À l'issue de la formation, une attestation de participation vous sera remise par *Stratégies Locales Formation*. Vous pourrez alors la fournir à votre employeur lors de la reprise du travail, s'il en fait la demande.

Par ailleurs, les frais de déplacement et de séjour peuvent être pris en charge par la collectivité ou l'organisme gestionnaire du DIF. De plus, **les pertes de revenus suite à l'exercice du droit de formation peuvent être prises en charge par la collectivité**, à condition d'en faire la demande et de fournir les justificatifs requis (*dans la limite de 18 jours par élu, pour la durée du mandat, et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure*).

POURQUOI SE FORMER AVEC STRATÉGIES LOCALES ?



Un **accompagnement personnalisé** :
Stratégies Locales effectue pour vous **toutes les démarches de demande de financement**



Une **exigence de qualité** : 98% de nos formations ont répondu aux attentes des élus



Des thématiques variées et des **formateurs de haut-niveau** reconnus dans leur domaine de compétence



Séminaires, cycles de formation, visio-conférence : des **sessions sur-mesure, adaptées à VOS besoins**



Une **expérience reconnue** : plus de 3.000 élus formés dans toute la France

Téléchargez notre Guide de formations sur : www.formations-strategies-locales.fr

POUR TOUTES QUESTIONS N'HÉSITEZ PAS À **NOUS CONTACTER** :

Angélique **VIDAL**

09 72 23 28 59

formation@strategies-locales.fr

111 cours Maréchal Galliéni 33000 BORDEAUX

Stratégies Locales 2010|2020
FORMATION **10 ANS**
à vos côtés!

Organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la **formation des élus locaux**



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité